

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- |                                    |                       |
|------------------------------------|-----------------------|
| ○ Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| ○ Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| ○ Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

N° W19-551103

54186

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 842

Société : Royal Air Maroc

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : JOTI ASSIA

Date de naissance : 19/01/45

Adresse : HAY EL HAMA Rue 37 n°8 Casablanca

Tél. : 0522 36 22 04 Total des frais engagés : 991,90 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Dr. M. BERRADA BOUNN

Spécialiste en ORL

Chirurgie Plastique Esthétique

et Maxillo - Faciale Clinique Beausejour

Tél: 06 68 25 24 05

Cachet du médecin :

Date de consultation : 24/11/20

Nom et prénom du malade : ZTE

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Age:

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Signature de l'adhérent(e) : JOTI

Le : 24/11/2020

#### **BELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé Les Montants sont à ajouter pour le Paiement des Actes	Cachet et signature du Médecin
24/03/2020		C	<p>Spécialiste en ORL Chirurgie Plastique Esthétique Faciale Clinique Beauséjour</p> <p>6300 ₡ DR. M. BERRADA SOUNN, Spécialiste en ORL Chirurgie Plastique Esthétique Faciale Clinique Beauséjour</p>	

## **EXECUTION DES ORDONNANCES**

Cachet du Pharmacien ou du Courrier	Date	Montant de la Facture
PIRELLA SANT'ANNA C.R. Somma - Abde 2083, Bari - 50131 Italy - Tel. 080/653304 - 080/653304	26/11/20	691,30

#### **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

#### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

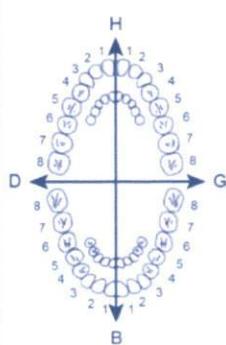
O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel Thérapeutique nécessaire à la profession



**VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS**

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

LOT: M19095  
EXP: MAI 2024  
PPV: 81,10 DH



L. M.

PPV:101DH80

E ET

SAUSEJOUR

10180

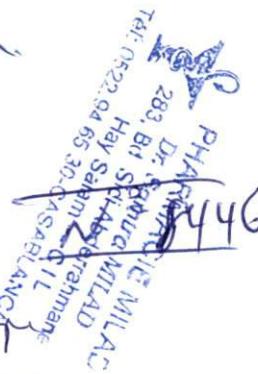
24/01/2022

**Dr B. MOKRIM**  
Prof agrégé en O.R.L.

**Dr K. YOUSSEFI**  
O.R.L.  
Immuno-allergologie

**Dr M. BERRADA  
SOUNNI**  
O.R.L.  
Chirurgie Maxillo-Faciale  
et Esthétique

John Aissa



81.10

1/ Tepretol

2x



1 cp matin et soir (ft?)

(per) 1 g x 3 ( ft 3 )

2/ Cortenyl 50 mg

1 g x 2 ( ft )



Dr. M. BERRADA SOUNNI  
Spécialiste en ORL  
Chirurgie Plastique Esthétique  
Maxillo - Faciale Clinique Beauséjour  
Tél: 06 50 25 24 05



PHARMACIE MILAD  
Dr. Samira MILAD  
283, Bd Sidi Abderrahmane  
Hay Salam - C I L  
Tél: 0522.94.65.30-CASABLANCA